

# VILLE D'ISTRES

## CONSEIL DE QUARTIER SUD DU 10 DECEMBRE 2015

*La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 05, sous la présidence de Monsieur Laurent Brémaud, Adjoint de quartier.*

**M. BREMAUD.**- Bonsoir à toutes et à tous. M. le Maire est sur une réunion en mairie avec M. Casado, Adjoint à l'urbanisme, ils vont essayer d'être là d'ici une demi-heure, trois quarts d'heure, ils s'en excusent. Vous aurez droit à Mme Joulia et à moi-même pour démarrer et animer ce Conseil de quartier. Dans un premier temps, je laisse la parole à M. Serge Laurent, qui est le nouveau Président du FCIR que nous accueillons dans notre assemblée. Il vient en remplacement de M. Moumaris qui a présidé le club pendant une année et qui a aussi fait un travail extraordinaire, nous l'en remercions. Bienvenue, Monsieur Laurent, vous pouvez faire l'appel.

*(M. Laurent procède à l'appel des Conseillers de quartier.)*

Merci, Monsieur Laurent. Nous allons démarrer, nous avons un ordre du jour assez dense, particulièrement en termes de communications, puisqu'il y a pas mal de travaux, de chantiers, que ce soit dans le domaine du bâtiment mais aussi dans le domaine de la prévention, de projets, on pense au Conseil municipal, Conseil de territoire. Séance assez dense, je demanderai donc aux intervenants d'être assez concis sur leurs interventions, d'autant que nous allons demander pas mal d'informations aux Directeurs de services qui sont ici présents et que nous remercions pour leur assiduité.

### **I. COMMUNICATIONS :**

**M. BREMAUD.**- Nous démarrons par la rénovation du parc locatif du Prépaou, cela fait un an et demi que nous en parlons. Le projet est bouclé mais il est vrai que de temps en temps pas mal de sursauts dans les journaux ou autres, voire même au Conseil municipal, nous parviennent, selon lesquels les gens sont encore dans l'inquiétude, et c'est relativement normal. Le programme est quasiment lancé, les marchés sont quasiment attribués. Nous rappelons : 217 logements, 7 M€, les travaux ont démarré. Dans le calendrier il était prévu fin des travaux en automne 2016, nous sommes donc dans les temps, nous le rappelons. C'est sûr que l'hiver va encore être relativement compliqué, surtout pour les personnes qui habitent en bout de chaîne, en bout de course, du système de chauffage qui est obsolète. Nous avons fait installer des sondes et il est prévu de faire en sorte que les chaudières tournent à plein régime tout l'hiver. J'espère que nous n'y reviendrons pas et que l'hiver sera clément de toute façon.

Nous avons pas mal de tranches de travaux de réaménagement et de rénovation de l'habitat. Nous avons une tranche qui se termine sur la Prédina. J'en profite d'ailleurs pour traiter les demandes qui nous sont arrivées par internet, comme celles que M. Grégoire nous a fait parvenir. Les travaux de façades, de rénovation et de traitement thermique ont été faits. Le travail est-il bien fait, Monsieur Grégoire ? C'est quand même assez joli ? C'est fait, c'est de qualité. Les gouttières ont été saccagées récemment, on dira abîmées, vandalisées, et nous avons fait un courrier au bailleur social de manière qu'il puisse entamer des réparations. Des travaux complémentaires auront certainement lieu. Nous allons travailler sur les jardinières, sur les locaux pour les ordures. Voilà pour la Prédina.

*(Arrivée de M. Djerari.)*

Ensuite, réhabilitation de la crèche La Ribambelle. Afin d'assurer la continuité du service public pendant la période des travaux, la Ville a organisé l'accueil des enfants pour la rentrée 2015 sur quatre structures : La Terroulette, Les Pitchounets, Les Minipouss' et Les Petits Rires. La réhabilitation est en cours, je vous le confirme puisqu'hier je suis passé dans les bureaux des services, ils étaient en train de choisir les couleurs des murs et des sols. Le projet consiste à la réhabilitation complète du multi-accueil La Ribambelle, comme on dit « du sol au plafond », avec une redistribution des espaces. C'est une conception complète, on n'est pas là à mettre un coup de peinture ou à refaire des murs et des sols, je vais laisser Mme Joubert nous expliquer en quelques minutes ce projet de réfection.

**Mme JOUBERT.**- Bonsoir. Comme le dit M. Brémaud, c'est une réorganisation complète de la structure avec trois sections (une section bébés, une section moyens, une section grands), un espace bibliothèque commun pour tous, un espace motricité qui correspond exactement aux normes de la protection maternelle infantile. Pour exemple, les bébés auront quatre dortoirs où il y a cinq enfants par dortoir, alors qu'avant ils étaient dans un seul et même dortoir. La fin des travaux est prévue pour fin janvier. A partir du moment où les travaux sont terminés, nous devons installer le mobilier et le matériel pédagogique comme si les enfants allaient entrer dans la crèche. A ce moment-là, la Commission sécurité passe, donne son accord pour l'ouverture de la structure, et ensuite nous devons attendre un délai de 15 jours pour avoir l'agrément de la CAF. Cela donnerait l'ouverture pour la rentrée des vacances de février, si les travaux se terminent bien fin janvier.

**M. BREMAUD.**- Merci. Je précise quand même que le montant des travaux s'élève à 360 000 €, on parle toujours en hors taxes, évidemment.

Ensuite, un peu excentré des quartiers sud, dans le cadre du retour des structures suite à la métropolisation, il nous a été transféré le domaine de Lavalduc –que vous connaissez quasiment tous, je pense– avec un projet de centre aéré. Je demande à M. Zoppis de nous brosser un petit tableau de la situation et de ce projet.

**M. ZOPPIS.**- Bonsoir. Le domaine de Lavalduc a été retransféré le 26 juin 2015 dans le patrimoine municipal. Ce domaine a un gros potentiel puisque ce sont trois grands bâtiments. Le projet est donc la réhabilitation afin que cela devienne un centre aéré pour l'accueil de 280 à 300 enfants de la ville d'Istres, dont actuellement 650 sont accueillis dans les écoles pendant les petites vacances et pendant les mercredis après-midi. Ce serait donc l'accueil d'enfants entre 3 et 14 ans. C'est également un centre destiné à accueillir des classes transplantées –essentiellement d'Istres mais pas seulement– pendant le temps scolaire, et il y aura l'exploitation de tout ce qui est permis dans ce centre-là. Enormément de flore et de faune y sont présentes, notamment des oiseaux, et il y aura une spécificité aussi d'activités autour de l'astronomie et l'étude du ciel, autour du numérique et de la production d'images de vidéos. C'est le projet à terme mais toutes ces activités seront aussi proposées aux enfants durant nos centres aérés. Le projet est lancé, nous en sommes à la phase d'étude et de réhabilitation des trois grands bâtiments qui composent ce domaine. Une restauration en liaison froide sera aussi réalisée et les travaux devraient débuter dans quelques mois. Voilà ce que nous pouvons dire sur ce projet, Monsieur Brémaud.

**M. BREMAUD.**- Merci à M. Zoppis qui est le Directeur enfance éducation, et Mme Joubert est la Directrice de la petite enfance. Merci pour ces informations.

Nous continuons sur les grands travaux, vous voyez que nous travaillons beaucoup. Beaucoup de travaux structurants sur les quartiers sud. Nous sommes sur les grands travaux d'agrandissement de la station d'épuration. Il est prévu trois grosses opérations : les postes de refoulement, le traitement des boues, et le bassin d'aération et de clarification des eaux. Monsieur Chalendard, Directeur de l'urbanisme, avez-vous des informations à nous donner sur cet équipement ?

**M. CHALENDARD.**- Déjà, que le maître d'ouvrage de l'équipement est Ouest Provence, qui va réaliser effectivement un certain nombre de travaux, notamment sur les bassins de refoulement concernant la station, qui vont permettre de réduire les odeurs et les problèmes de nuisances de bruits. Concernant tout ce qui est bassins et boues, là aussi nous allons essayer de réaliser les travaux d'ici 2017 pour permettre à la station d'être efficiente dans ce domaine.

**M. BREMAUD.**- Tout à fait. Je précise, puisque nous avons été questionnés par les deux CIQ des Maurettes sur le bassin de Rassuen et la tarification des eaux, en principe la réglementation n'exige pas de couvrir ces équipements. Nous avons mis en place des systèmes désodorisants, puisque nous avons fait une visite il y a 2 ans avec les riverains, et l'année dernière aussi. Nous avons quand même demandé une étude complémentaire à Ouest Provence de manière à voir si nous ne pouvons pas aller un peu plus loin, mais ce n'est pas évident. Sachez en plus que nous ne sommes pas les opérateurs, ce qui complique pour nous d'autant plus les choses.

Pour les Rassuenens, vous avez vu que sur le HLM Rassuen 1 nous sommes aussi sur une opération de réhabilitation organisée par 13 Habitat. C'est pareil, ce sont toujours les mêmes systèmes qui sont mis en œuvre, ce sont des systèmes de traitement thermique par l'extérieur. Système qui est très à la mode maintenant, qui permet d'être très peu invasif et de ne pas rentrer dans les logements, on travaille de l'extérieur. C'est ce qui a été fait à la Prédina, ce qui va être fait sur le Prépaou, on colle des isolants à l'extérieur, on refait les huisseries.

(Arrivée de M. Sciarli.)

Cela se fait aussi beaucoup sur les balcons, de rajouter des loggias, cela fait un espace supplémentaire. Ensuite, on refait de la réfection de façades en enduit, tout simplement. Les travaux sont en cours. On remplace les installations de chauffage, les systèmes électriques, ventilations mécaniques. Du désamiantage a eu lieu puisque nous sommes sur des bâtiments assez anciens. Les travaux sont bien avancés, livraison finale prévue en avril 2016 pour un coût de 800 000 €.

**M. DJERARI.**- Je voudrais intervenir à ce sujet. Je m'excuse d'être arrivé en retard. Je voudrais confirmer que par rapport au projet de réhabilitation, grâce à la volonté de M. Ferrari et de M. le Maire, des recrutements sont en train de s'opérer pour que des personnes qui habitent sur le territoire, le quartier, puissent participer aux travaux. C'est en bonne marche.

Je voudrais revenir aussi sur un épisode qui a eu lieu il y a 2 ou 3 semaines concernant les problèmes de chauffage qui sont récurrents et qui disparaissent au terme des travaux. Une démarche a été engagée par M. Prétot, à l'insu de notre association, sur quelques plaintes. Des personnes se sont plaintes de problèmes de chauffage, il a donc

effectué des démarches, notamment auprès du Président de 13 Habitat, qui ont généré beaucoup de problèmes qui sont retombés notamment sur les petites mains, ceux qui travaillent au quotidien pour le bien-être et le confort des locataires. J'étais surpris, dans un premier temps, puis assez déçu de cette initiative car il siège aussi normalement au Conseil de quartier, il sait très bien les démarches qui sont entreprises, il sait très bien que depuis 2 ans, 3 ans maintenant, notre association, en partenariat avec la collectivité, travaille sur ce problème, et je pense qu'il aurait été correct de sa part de nous informer des démarches qu'il effectue. D'autant que nous aurions pu lui apporter les réponses aux questions qu'il se posait. Je pense que s'il était vraiment concerné par le sujet il n'aurait pas effectué ces démarches-là. Merci.

**M. BREMAUD.**- Je vous remercie de ces précisions, Monsieur Djerari, et c'est bien que ce soit vous qui les apportiez. L'Association des habitants, donc M. Salim Djerari et la municipalité, a effectivement demandé à 13 Habitat de mettre en place des clauses sociales à l'intérieur des marchés de manière que l'on puisse recruter des jeunes des quartiers pour pouvoir participer à la mise en œuvre de ces travaux. C'est une obligation qui est faite à l'intérieur des marchés et c'est une volonté, et de l'association que dirige M. Djerari, et de la municipalité. Comme quoi, on peut travailler à l'amélioration du logement mais aussi être dans le lien social. C'est fini pour les travaux.

Maintenant nous allons parler du Conseil citoyen. Madame Joulia.

(Arrivée de M. le Maire et de M. Casado ; M. le Maire prend la présidence de la séance.)

**Mme JOULIA.**- Je le présente, puis Joris donnera les modalités pratiques. Les Conseils citoyens sont instaurés pour les quartiers de politique de la ville, et vous savez que depuis la réforme qui a transformé les CUCS en contrats de ville, le quartier du Prépaou reste le seul quartier qui soit en politique de la ville. Avant nous avions aussi le quartier des Echoppes mais celui-ci, avec les nouveaux critères qui sont essentiellement fondés sur le revenu des habitants sur un carré donné, sort des quartiers prioritaires pour devenir un territoire de veille. C'est-à-dire qu'il ne peut pas bénéficier des crédits des contrats de ville et de la politique de la ville mais d'un regard attentif et d'une écoute attentive pour les projets que nous pouvons y mettre en place. On les appelle maintenant des QPV, Quartiers Politique de la Ville. Habituez-vous. Vous aviez les CUCS, maintenant ce sont les QPV. Ils ont été voulus dans ces quartiers-là et ces Conseils citoyens sont là pour que la parole des habitants d'un quartier puisse s'exprimer.

(Arrivée de M. Valentin.)

C'est déjà le cas ici d'ailleurs puisque vous êtes représentants de votre quartier en étant présents à ce Conseil de quartier. La différence entre les deux, Joris vous dira la constitution. Nous sommes obligés de suivre la donne de ce que le Ministère et l'Etat nous imposent. Une autre différence c'est qu'il n'y a pas d'élus dans le Conseil citoyen, que certains sont tirés au sort, qu'il définit ses propres règles de fonctionnement. Il peut être aidé, et il va être aidé, par la Maison du citoyen et il peut donner son avis et faire des propositions pour l'amélioration du cadre de vie et de la vie associative dans tous les domaines. Bien sûr, comme toutes ces instances-là, c'est une instance consultative. C'est-à-dire que le Conseil de quartier, tout comme le Conseil citoyen, les deux sont là pour éventuellement faire des propositions mais, bien évidemment, ensuite ce sont M. le Maire et le Conseil municipal qui vont choisir dans les propositions qui sont faites et éventuellement les mettre en œuvre, les valider. Joris, peut-être des précisions ?

**M. LAMBERT.**- Effectivement, comme le précisait Mme Joulia, les dispositifs de démocratie participative sont nombreux, nous sommes ce soir au sein de l'un des principaux, le Conseil de quartier. Le Conseil citoyen se met en place dans le cadre de la loi du 21 février 2014 qui est la réforme de la politique de la ville. Le Prépaou est l'un des 1 500 quartiers en France considérés comme prioritaires dans la politique de la ville. Le Conseil citoyen se met en place mais a un périmètre beaucoup plus restreint que celui du Conseil de quartier, c'est notre grande différence. Il ne va concerner que le périmètre délimité par l'Etat. Il va se composer de 18 personnes. Sera respecté, à la fois la parité, 9 hommes, 9 femmes, et le fait qu'il y ait des personnes candidates et des personnes tirées au sort sur les listes électorales. Le tirage au sort a eu lieu le 21 novembre. La première réunion est prévue le 25 janvier pour le Conseil citoyen qui aura vocation, comme le disait Mme Joulia, à se prononcer sur le contrat de ville. C'est une autre différence avec le Conseil de quartier. Le contrat de ville est un document porté par Ouest Provence qui regroupe à la fois les bailleurs, les institutions, la CAF, l'Agence Régionale de Santé, et c'est sur ces projets-là que les habitants qui seront membres du Conseil citoyen pourront se prononcer chaque année.

**M. BREMAUD.**- Merci.

**M. le Maire.**- Mesdames, Messieurs, veuillez excuser M. Casado et moi-même d'être arrivés en retard mais nous étions ensemble pour participer à une autre réunion importante. L'ordre du jour a déjà traité énormément de points et j'espère que vous avez été bien informés.

Si j'ai quelque chose à ajouter sur le Conseil citoyen, j'accepte bien sûr l'obligation qui résulte de la mise en place du raisonnement différent qui a animé les promoteurs du nouveau contrat de ville que nous avons effectivement signé il y a quelques semaines au SAN, puisque c'est un fruit de l'intercommunalité, et qui sera ici appliqué sous l'autorité de Mme Joulia. Néanmoins, je tiens à dire que je ne veux pas qu'il y ait de confusions particulières. Le Conseil de quartier a été installé pour être une instance reconnue comme l'expression d'un quartier historiquement structuré, qui fait

la part à tous les effets de représentativité puisque vous êtes membres d'associations représentatives ès-qualité. Nous considérons, et c'est pour cela que nous avons mis le Conseil de quartier sur pied, que vous êtes des personnes à même d'apporter un fruit positif à la réflexion des élus sur le côté bien sûr « plus grande destinée », mais aussi sur la vie quotidienne.

Aujourd'hui un Conseil citoyen est prévu, j'en accepte l'augure d'une nouvelle richesse mais je serai tout à fait prudent sur les éléments qui me seront rapportés. Car je veux bien, et à la faveur de quelques analyses différentes qui ont eu lieu dans certains endroits –j'en avais parlé d'ailleurs avec des représentants de l'Etat– remarquer qu'il y avait tout un florilège d'initiatives qui pouvait sortir de l'imagination de personnes qui, d'un coup, étaient intéressées à un sujet. Ce que je peux comprendre, mais il n'en demeure pas moins que cela doit rester dans un cadre qui est celui que nous observons pour et à travers le bon sens, et surtout le réalisme. Car il ne faudrait pas voir poindre les choses qui vous auraient dépassés parce que vous n'y aurez même pas pensé, mais parce qu'elles ne sont pas non plus pensables car elles ne sont pas réalistes.

Lorsque nous aurons les Conseils de citoyens sur pied, lorsqu'ils auront des projets et lorsque nous aurons vu la qualité de ces projets et de leurs propositions, nous reviendrons devant le Conseil de quartier pour en discuter ensemble. Car, encore une fois, je me méfie toujours un peu de ces structures ad hoc destinées à tout de suite apporter... Surtout lorsque je vois des personnes s'y faufiler. Mais je ne fais pas de procès d'intention, j'attends de voir, et j'espère que pour une fois on me démentira. La présence de Joris Lambert, que je tiens à saluer pour sa technicité particulière, nous mettra à l'abri de mauvaises aventures.

Plus sûrement, mais dans un cadre qui se veut aussi original que l'aspect citoyen de ce supposé Conseil de quartier citoyen revu et corrigé, nous avons eu à reprendre le Conseil municipal des jeunes. Lui n'était pas une initiative nouvelle puisque la plupart de ceux qui sont devant moi ne sont pas à leur premier âge, ne sortent pas des langes, ils se souviennent qu'il y a une vingtaine d'années nous avons déjà eu cette idée et que nous l'avions mise sur pied. Nous étions même les précurseurs à l'époque. Mais, malheureusement, cela n'a vécu qu'un temps. Sans doute parce que nous-mêmes n'étions pas suffisamment réfléchis à l'époque pour avoir donné, non pas les moyens parce qu'ils y étaient, mais les circonstances d'évolution dans lesquelles ce Conseil municipal des jeunes devait évoluer. Et comme tout jeune est appelé à le devenir un peu moins, parce qu'il grandit, parce qu'il ne s'intéresse plus aux mêmes sujets, parce qu'il change de collège, nous nous sommes retrouvés après deux tours de passages dans une mécanique qui a chu et qui n'a plus produit de discussions, de prestations, d'échanges. Nous avons souhaité que cela ne nous arrive pas une deuxième fois, parce que l'intelligence c'est de toujours trouver les enseignements de ses mauvaises expériences.

Forts de cela, nous avons demandé encore à M. Joris Lambert –vous comprenez pourquoi je le salue régulièrement– de s'occuper de ce dossier dans le cadre de la fonction qui est la sienne et dans l'esprit citoyen dans lequel nous voulons « élever » –dans le sens lévitacion, hauteur, pas dans le sens d'un peu plus d'autorité– pour que les jeunes apprennent, dès un âge où la réflexion, l'action, la rencontre et l'enseignement, pour ne pas dire l'épanouissement à un moment donné, va trouver une espèce de caractéristique officielle dans un placement de vie qui est la reconnaissance de son environnement, qu'il soit humain, qu'il soit matériel, qu'il soit ce que tout un chacun doit respecter lorsqu'il sort de sa famille comme l'on respecte sa famille. Bien sûr, tout cela placé sous les valeurs de la République.

Mme Camoin, puisque c'est elle en tant qu'Elue qui en a eu la primeur, a mis sur pied un élément qui a été proposé à l'élection, qui a permis à 48 jeunes (24 titulaires et 24 suppléants) issus des divers collèges d'être les premiers Conseillers des jeunes pour donner les impressions, les envies, les idées, tout ce qui peut être un élément programmatique supplémentaire pour la vie de cette génération. Nous aurons à cœur de mettre un budget, parce que nous ne faisons pas des coups de bluff, nous faisons des coups pour avoir un résultat, et pour avoir un résultat il faut qu'il y ait quelques moyens. Au prochain Conseil municipal, tout au moins celui qui votera le budget, nous mettrons un budget pour le Conseil municipal des jeunes. Cela ne veut pas dire qu'ils vont le dépenser comme ils l'entendent mais il faudra bien qu'ils le dépensent comme notre corrélation qui ne manque pas de s'opérer le permettra. Avec Mme Camoin nous aurons Mme Cambon, M. Mayor, M. Derot, M. Garcia, M. Leban et M. Lemassu. Je souhaite une belle vie à ce Conseil municipal des jeunes, et surtout qu'il nous permette d'avoir des jeunes citoyens qui soient respectueux de leur ville, attachés à l'ambiance qu'ils y trouvent, et qu'ils soient les promoteurs demain du bien vivre ensemble dont nous espérons tous les attendus positifs.

Puisque je dois reprendre l'ordre du jour, je continue. Nous voulions simplement vous dire qu'il y avait un dossier important, qui a fait l'objet d'une signature avec les pouvoirs publics, M. le Préfet de Région, par l'intermédiaire du Sous-préfet, ses services, également les services de la justice, les services de la santé, la CAF, et bien d'autres structures qui travaillent sur le logement. Je crois que vous avez parlé tout à l'heure des difficultés de logement qui commence à reprendre un bon fil, puisque M. Brémaud m'a fait part des interventions qui ont été faites sur les travaux de rénovation, c'est dans le cadre de l'habitat indigne. Qu'il n'y ait pas de méprise, ce n'est pas tout à fait ce que vous avez évoqué tout à l'heure, mais cela rentre dans un cadre encore plus... J'allais dire détestable. Oui, parce que quand on arrive sur l'indignité d'avoir des logements dont on loue à des gens très cher quelques mètres carrés d'une vétusté particulière, effectivement on peut regretter que cela arrive bien à Istres, malgré tous les efforts qui sont faits, qu'ils soient privés ou publics, cela peut exister.

Nous avons donc signé une convention pour pouvoir être armés, de manière judiciaire, de manière technique, de manière financière, et pour pouvoir arriver à une suppression de cet habitat. Nous avons d'ailleurs un service dédié à cela depuis bien longtemps, nous n'avons pas attendu la convention pour avoir des initiatives dans ce dossier. Je reçois dans mes permanences des gens qui veulent changer de logement et quand je leur demande la raison,

souvent ils m'indiquent que c'est parce que leur habitat est trop petit pour la composition de la famille, et surtout dans un état de délabrement qui ferait peur à ceux qui voudraient y entrer. Là, le changement, qui veut dire nombre de logements supplémentaires, n'est pas toujours la seule solution. C'est une solution, certes, mais elle vient en compétition avec d'autres demandeurs. Il faut aussi s'attaquer à ces logements qui sont en l'état dont je viens de parler. M. Deleau David est chargé de ce dossier chez nous. Voudriez-vous ajouter quelques mots pour que notre auditoire soit conscient des actions que nous faisons dans ce cadre-là ?

**M. DELEAU.**- Le service qualité de l'habitat est en charge de ce dossier, c'est un guichet unique qui reçoit tous les locataires, chaque locataire est systématiquement redirigé, quel que soit le cas. Différents documents sont demandés aux locataires pour pouvoir justement rétablir la suite. Le rapport d'enquête est éventuellement saisi dans un logiciel qui s'appelle ORTHI (Outil de Repérage et de Traitement de l'Habitat Indigne). Nous avons différents dossiers qui relèvent du règlement interdépartemental. Quand c'est de l'insalubrité nous passons la main à l'ARS pour le Code de la santé publique. Nous sommes également confrontés à des dossiers sur le péril pour tout ce qui est lié à la structure du bâtiment, et bien souvent nous avons des dossiers sans suite. Cela veut dire qu'il y a bien souvent des problèmes entre locataires et propriétaires, voire bailleurs, ils sont systématiquement redirigés, que ce soit pour une demande de logement, pour des informations juridiques sur le logement, bail, etc. C'est donc un dossier assez dense.

**M. le Maire.**- Merci.

Toujours dans le cadre d'initiatives qui sont prises pour améliorer la vie de nos habitants, cette fois-ci c'est dans le domaine de la sécurité. Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a déjà été signé il y a quelques années, il a fourni des éléments précis et nous pouvons être assez satisfaits. Le Préfet de police l'a dit lui-même lorsqu'il est venu pour parrainer ce document, nos résultats, statistiques objectives à l'appui, dépassent le sentiment d'insécurité. Et pour arriver au vif des choses, à la réalité de, nous avons effectivement, non pas la chance parce que je crois que c'est nous-mêmes, c'est vous tous, c'est parce que vous êtes dans un cadre et une dynamique de travail apaisés dans les quartiers, parce que des associations travaillent aussi, parce qu'il y a les forces de police, et parce qu'il y a un esprit de famille qui, même s'il n'est pas le meilleur, c'est-à-dire le plus autoritaire lorsque l'on a besoin de l'être, joue quand même à un certain niveau. Bien sûr, je ne dis pas des propos idylliques, ni angéliques, et encore moins utopiques, parce que je pense qu'ici il n'y a aucun trafic, aucun vol, ce n'est pas ce que je suis en train de dire, je sais tout cela, mais je sais que quand j'ajoute tout cela nous sommes terriblement loin des autres. On ne se compare pas au plus près à l'intérieur du SAN qui est la ville de Miramas, parce que là on s'affolerait, et si l'on allait un peu plus loin de l'autre côté, vers Martigues et Port-de-Bouc, les cheveux nous en tomberaient.

On est vraiment dans quelque chose qui fait que la vérité s'applique, même si le sentiment d'insécurité n'est peut-être pas le plus partagé, même s'il y a un trafic au bas de l'immeuble, mais il faut avoir un peu la confiance de savoir que l'on s'en occupe et un peu la patience d'attendre que le résultat arrive. Parce que souvent on nous dit « Il y a un *truc* et vous ne faites rien ». Non, ce n'est pas « Vous ne faites rien ». Vous êtes en train de remarquer que vous croyez que nous ne faisons rien mais nous sommes en train de faire. Parce que si nous faisons et disions que nous allons le faire, ce ne serait pas la peine de se lancer dans une opération d'envergure. Je ne suis pas un policier mais il y a quand même une chose que l'on doit savoir qui s'appelle la confidentialité dans ces moments-là. Quand vous ne voyez rien, il y a quand même beaucoup de choses qui se passent. Il y a eu des démantèlements de faits qui nous placent dans les strates les moins fortes de la délinquance, et c'est la conclusion que je vais vous faire. Pour le reste, compte tenu que tout cela s'apparente bien sûr au bien vivre ensemble, à l'associatif, à tout ce que nous faisons pour, je donne la parole à Mme Joulia.

**Mme JOULIA.**- Merci, Monsieur le Maire. Vous avez développé l'aspect sécurité, une sécurité qui est un droit fondamental qui était inscrit dès le début dans la Déclaration des droits de l'homme et qui est le préalable justement à ce bien vivre ensemble parce que sans sécurité, tous les autres pans de la vie en société sont empêchés et ne peuvent se développer. C'est M. Mayor qui, avec sa délégation sécurité et avec la police municipale, s'occupe de ce volet sécurité, puis il y a une collaboration encore une fois avec la Maison du citoyen pour l'aspect prévention de la délinquance. Parce que, comme le disait très justement M. le Maire, nous sommes vraiment loin dans l'ordre décroissant concernant les vifs problèmes de sécurité. Néanmoins il y a des critères, des facteurs, des observations, qui doivent nous permettre d'intervenir. Notamment dans ce Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance il y a l'Education nationale, il y a l'ARS (l'Agence Régionale de Santé), il y a le Procureur de la République, le Sous-préfet, tout cela autour du Maire pour faire ce Conseil. On prendra juste un exemple, celui de l'Education nationale, un indicateur qui est très révélateur est ce que l'on appelle les élèves décrocheurs, c'est-à-dire les élèves qui ont un certain nombre d'absences au niveau de l'école ou du collège. Cela ne veut pas dire que tous les décrocheurs sont des délinquants, mais c'est quand même un indicateur qu'il faut surveiller. Nous le faisons à travers des veilles éducatives, avec Sonia Giner de la Maison du citoyen, les Directeurs d'écoles ou enseignants, les Conseillers d'éducation dans les collèges.

Lorsque des élèves sont exclus temporairement, il y a parfois ce que l'on appelle des mesures de responsabilisation. C'est-à-dire qu'au lieu de les laisser exclus pendant quelques jours à ne rien faire loin de l'institution scolaire –la plupart du temps ce qui se passe c'est qu'ils rodent autour pour embêter ceux qui sont dedans– là, nous travaillons avec certaines associations de la ville qui acceptent de recevoir des élèves pendant quelques jours. Ainsi, la plupart du temps ils vivent dans des aspects humanitaires la réalité des bénévoles et ça leur fait voir un autre côté de la société. Cela marche bien. Quand ils arrivent, les bénévoles n'ont pas le temps de leur faire de grands discours, souvent ils leur disent « On a 2 heures pour décharger le camion » ou « Il faut que l'on fasse cela », et ils sont dans le vif de

l'action. C'est pour vous dire que toutes ces actions sont concertées avec la police, avec les établissements scolaires, avec la Maison du citoyen, avec tout un lien partenarial.

**M. le Maire.**- Merci, Madame Joulia. Encore une fois, faisons tous preuve de réalisme et pas d'alarmisme. Traitons le problème quand il existe et n'hésitons pas à le faire de manière collective. Cela ne s'appelle pas de la délation, cela s'appelle simplement la transmission civique. La police municipale est là pour intervenir de jour comme de nuit.

Je voudrais maintenant vous dire quelques mots sur des travaux d'importance. Nous nous étions engagés à réaliser des espaces de stationnement autour du Belenos qui a été créé il y a quelque temps, ceci a été effectué et les travaux ont été livrés à la mi-juillet. Le coût de l'opération, 320 000 €. Cela a permis de rationaliser un stationnement sauvage puisque s'il y avait effectivement la place de, elle n'était pas organisée pour, et cela a permis à 150 places de se trouver en situation beaucoup plus aisée, avec bien sûr l'éclairage public qui va avec.

Nous sommes en train d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de certains lieux publics ainsi que sur les parkings, en contrepartie de cela nous recevons une redevance annuelle qui tombera dans le budget communal. Nous allons pouvoir ainsi faciliter la protection du patrimoine ainsi que l'étanchéité des toitures puisque cela durera 20 ans. Nous aurons un diagnostic de performance énergétique dont les frais sont à la charge de l'opérateur, qui pourra aussi, sur les bâtiments, nous faire voir le degré de consommation et surtout le degré d'économie, puisque c'est dans cet aspect-là que nous lançons cette opération. Un appel à projets a été lancé, c'est le 16 novembre que nous avons eu les résultats et nous espérons que les travaux seront estimés entre juin et juillet 2016 et terminés en juin 2017. Il y a donc une petite année de travail.

Nous avons fait la même opération, et j'en suis relativement fier –le « relativement » d'ailleurs n'étant pas approprié parce que cela aurait un côté d'atténuation– nous avons lancé une campagne de renouvellement des lampes d'éclairage pour tout le réseau public. Il y a quand même 7 700 points lumineux. Pour cela, deux phases ont déjà commencé qui correspondent à 4 000 points, la troisième va s'enchaîner. Lorsque nous aurons ajouté les bâtiments publics dont je vous parlais également tout à l'heure, la situation finale nous amènera à placer 8 500 points qui ont été corrigés, ce qui représente 99 % de la situation. L'ensemble, 16 200 points lumineux, placera la Ville d'Istres la mieux équipée d'Europe. Vous allez me faire un grand panneau pour mettre à l'entrée de la ville. Cela va nous permettre d'économiser, nous avons déjà fait les calculs, simplement sur une période de 10 ans, 5 M€, dont 2 M sur la variation du tarif.

**M. BREMAUD.**- Cela mérite un panneau, effectivement.

**M. le Maire.**- Monsieur Garcia, rapidement, toujours dans une réflexion d'économie et aussi pour essayer de changer les choses.

**M. GARCIA.**- Un troisième projet qui démarquera encore Istres comme une commune très innovante, il s'agit des IRVE, cela veut dire Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Ce projet concerne le déploiement sur le territoire d'Istres et d'Entressen de 28 bornes de recharge, ce qui va permettre 56 places de stationnement pour les véhicules électriques, et ceci destiné aux administrés. La mise en place de ces IRVE va s'établir en deux phases. La première phase, mois de septembre 2016, et une seconde phase pour le mois d'avril 2017. Ce projet est estimé à un coût global de 475 000 € TTC mais bénéficie d'une belle subvention de l'ADEME puisque l'on nous a accordé 168 000 €, ce qui ramène le projet à 307 000 € TTC.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La cartographie a été réalisée, le CCTP a été réalisé, le BPE a été réalisé, nous sommes en train de monter toutes les pièces administratives pour publier l'appel d'offres avant le 20 décembre, c'est bientôt, et l'objectif est de sélectionner un candidat et attribuer un marché au plus tard en mars 2016.

**M. le Maire.**- Merci. Là aussi c'est, à la fois une volonté de diminuer les flux énergétiques pour nos véhicules, puisque nous avons à peu près une quarantaine de voitures électriques, mais aussi d'inciter la population à se mettre à ce mode de déplacement, en argumentant surtout sur la deuxième voiture, parce que l'on comprend très bien que la notion d'autonomie des véhicules risque quand même de limiter l'intérêt pour le premier véhicule. Mais en deuxième véhicule, nous aurons la possibilité d'avoir une recharge rapide. Car là, M. Garcia ne l'a pas dit, nous n'en sommes plus à se brancher sur sa petite prise à la maison et à attendre 8 heures que cela passe. Là nous avons un effet très rapide. Vous pourrez donc en bénéficier, pour ceux qui voudront acheter des véhicules électriques. Il y en aura 28, là aussi ce n'est pas une plaisanterie, ce n'est pas un coup de bluff. Sur le quartier il y en aura une à la halle polyvalente de Rassuen, à la mairie annexe du Prépaou, au centre commercial de la Prédina, et à la plaine René Davini.

Je voudrais terminer les grosses interventions, du moins opérations, sur ce qui intéresse quand même le quartier sud, puisque le quartier sud ce n'est pas que le Prépaou, c'est un ensemble un peu plus élargi. Nous avons donc des constructions qui sont en cours de sortie, d'autres qui sont déjà sorties, et certaines qui sont presque terminées. A l'avenue Félix Gouin, nous avons voté un projet au Conseil municipal, qui a été repris par le SAN, d'un bâtiment qui sera destiné à accueillir 59 logements destinés à la vente. Ce sera sur l'emprise du magasin Tym Auto.

Vous avez également déjà vu sortir de terre un bâtiment dont nous espérons à la fois un côté mixte, non pas dans la mixité sociale mais la mixité des âges, car la proximité des Amaryllis nous convie à une protection de la population qui y sera plus particulièrement et c'est pour cela que le côté âgé va être un élément de choix dans la retenue des attributions. Il y aura 86 logements mais avec bien sûr des jeunes pour les accompagner.

Je vous rappelle que Grand Delta Habitat a acheté des logements, nous les en remercions parce que certains étaient dans un état d'abandon, et grâce à leur actif nous allons pouvoir lancer de gros travaux de ravalement de façades, de changement de menuiseries, d'étanchéité et de protection thermique. Nous avons fait la même présentation la semaine dernière au Magic Mirrors pour dire que le Logis Provençal, toujours aux Echoppes, allait refaire 109 logements. 150 d'un côté, 109 de l'autre, nous sommes bien contents que le patrimoine immobilier soit en train de retrouver une vigueur et une nouvelle jeunesse.

A Bardin, une dernière opération de 21 logements destinés à la vente a également été votée, et nous avons en face les logements sociaux du programme Ametis, comme nous l'avons voté il y a maintenant bien des mois. Il y a donc des logements accordés sur la totalité de 145, et en prévision 41. Ce qui nous amène à avoir un taux de logement social équivalent à précédemment.

Je voudrais maintenant passer la parole à M. Casado qui va nous faire un rappel des petits travaux, un bilan sur les interventions de « Allo Travaux », tout ce qui a entraîné des relations avec les administrés du cru dont vous faites partie.

## II. BILAN « ALLO TRAVAUX », BILAN « ALLO QUIETUDE », PROPRETE ET VISITES DE QUARTIER :

**M. CASADO.**- Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Il s'agit du bilan global, à la fois les travaux, la quiétude, et les courriers du maire. Pour les quartiers sud, le maire a adressé 683 courriers à destination des habitants, hors courriers « Allo Travaux » et « Allo Quiétude ».

Au niveau des contrôles propreté, 764 passages ont été effectués sur 4 130 durant cette période sur toute la commune.

Contrôle des dépôts sauvages –nous avons un courrier de M. Grégoire d'ailleurs là-dessus– l'agent chargé de contrôler la propreté dans les quartiers de la commune a constaté 3 dépôts sauvages sur les quartiers sud sur les 25 relevés sur l'ensemble de la commune. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas d'autres mais c'est ce que l'on nous a signalé.

Concernant « Allo Travaux », 521 appels pour les quartiers sud sur les 2 380 reçus, cela représente 22 %. Ils ont été principalement émis par les habitants du quartier du Prépaou pour 28 %, de la Prédina pour 25 %, des Salles pour 17 %. Ils portent principalement sur des problèmes, d'espaces verts pour 37 %, d'éclairage public –j'espère qui seront résolus avec les nouvelles LED– pour 22 %, et de voirie pour 19 %.

Concernant le bilan « Allo Quiétude », 123 appels pour les quartiers sud sur les 386 reçus sur l'ensemble de la commune, ce qui représente 32 %. Ils ont été principalement émis par les habitants du quartier du Prépaou pour 53 %, de la Prédina pour 20 %, et des Salles pour 16 %. Ils sont essentiellement répartis sur des problèmes d'atteinte à la sécurité, des nuisances sonores et des rassemblements notamment, pour 53 %.

Concernant les travaux dans vos quartiers, je ne vais pas vous faire le récapitulatif, il y en a quand même pas mal, je tiens le tableau à la disposition des Présidents des CIQ, s'ils veulent venir après la séance, je leur montrerai. Sachez qu'il y a eu 32 opérations qui ont été terminées, ou qui sont en cours, voire programmées jusqu'à la fin mars puisqu'en fait les budgets 2015 s'arrêtent en mars 2016. S'il y a des travaux qui n'ont pas été effectués ils peuvent donc encore l'être jusqu'au mois de mars pour le budget 2015. Ces opérations ont représenté 678 000 €. Dans ces 678 000 € il faut inclure le parking du Belenos dont le maire vous a parlé tout à l'heure pour 320 000 €, et 100 000 € de travaux sur le parvis de l'école Jean Moulin où nous avons refait la totalité de la devanture de l'école. Donc 32 opérations pour 678 000 €.

Il restera, pour 2016, 63 opérations qui ont été indiquées par nos services et par vous, et cette opération représente 2 M€. Vous pensez bien qu'il va falloir faire un arbitrage et pour cela nous verrons avec Laurent et les Présidents de CIQ comment arbitrer ces travaux puisque nous n'avons pas les 2 M€ à mettre dans les quartiers sud.

**M. le Maire.**- Merci. Vous voyez qu'il n'y a pas que les grosses opérations, il y a toute une série de petites affaires qui sont à l'initiative des administrés parce que cela représente une gêne au moment où il y a une dégradation.

## III. QUESTIONS ECRITES ET ORALES :

**M. le Maire.**- Nous allons maintenant passer aux questions écrites. Il y en a une certaine quantité, du moins il y a quatre auteurs mais qui ont eu la plume facile et la main lourde pour la collectivité, comme si tout d'un coup les choses apparaissaient ou que tout d'un coup on voudrait qu'elles soient faites parce que rien n'avait été fait précédemment. Ce n'est pas cela, Monsieur Grégoire, mais nous n'allons pas nous plaindre de la qualité de nos brillants Comités d'intérêt de quartier lorsque nous recevons leurs lettres, leurs questions, car ils sont véritablement des auteurs reconnus d'amélioration de toutes les perspectives que nous trouvons à l'occasion des réunions de quartier, nous avons l'occasion d'en parler.

M. Grégoire commence sa feuille en souhaitant l'enlèvement des tags, il souhaite qu'on lutte contre leur

prolifération en sensibilisant les auteurs et en sanctionnant les contrevenants. Je vous fais une réponse chaque fois, elles ne sont pas académiques mais elles seront le reflet de ce que nous avons fait ou ce que nous pensons. Sur ce point précis, nous partageons complètement cette idée puisque nous sommes même allés jusqu'à passer un marché pour traiter les graffitis. Ceux de la Prédina ont été tous recensés car nous souhaitons bien sûr les enlever lors d'une prochaine campagne, et en plus nous essayons de savoir quel est leur auteur car nous avons un dispositif officiel qui peut nous permettre de le savoir en enregistrant cela dans nos logiciels et en le ressortant lorsque nous voyons des contrevenants pris sur le fait ou désignés comme tels. Les éléments sont donc plutôt positifs. J'aurais aimé, Madame Barrat, s'il vous plaît, que vous adressiez également la date d'intervention. « Cela fera l'objet d'une prochaine campagne », quand le marché sera-t-il applicable et commencerons-nous par-là ?

**Mme BARRAT.**- Le marché a été attribué, Monsieur le Maire.

**M. le Maire.**- Quand pourra-t-il commencer ?

**Mme BARRAT.**- Nous allons commencer par traiter les tags du centre ancien, c'est la première campagne qui a été montée, et nous avons demandé un budget au Directeur général des services pour pouvoir commencer une prochaine campagne effectivement à la Prédina.

**M. le Maire.**- La Prédina sera la suivante. Le dites-vous officiellement à M. Grégoire ?

**Mme BARRAT.**- Oui.

**M. le Maire.**- M. Grégoire est satisfait. En revanche, il nous signale également que « Les gouttières installées cet été sur les bâtiments du Nouveau Logis Provençal ont été vandalisées ». Je suppose que c'est dans le cadre des travaux de protection thermique qui ont été faits, et il y en a qui sont allés voler les gouttières ? Pour en faire quoi ?

**M. BREMAUD.**- Elles sont jolies, Monsieur le Maire. Ils ont mis de belles gouttières.

**M. GREGOIRE.**- Elles n'ont pas été volées, ils ont simplement tapé dessus, elles ont été aplaties et il me semble qu'elles ont été remplacées.

**M. le Maire.**- « Un courrier a été adressé le 8 décembre –effectivement, il n'est pas très vieux, il y a 2 jours– au Nouveau Logis Provençal » pour une réaction. Dès que nous aurons leur réponse, Sophie, vous l'adresserez.

**Mme BARRAT.**- C'est prévu.

**M. le Maire.**- M. Grégoire nous fait remarquer, et malheureusement il a raison, que « Des dépôts sauvages sont entassés régulièrement, principalement autour des containers à ordures ménagères : dépôts d'encombrants ménagers, végétaux, huiles usagées, ainsi que des travaux, des gravats, maçonnerie. Si les trois premières catégories d'incivilités sont le fait des habitants du quartier, les dépôts de type maçonnerie sont le fait d'entreprises qui viennent à la Prédina au lieu d'apporter les détritux à la déchetterie ». Monsieur Grégoire, on doit vous dire à la fois « Oui, mais... » Le « Oui » parce que nous partageons complètement votre avis, le « Mais », il faut quand même être conscient qu'il y a là un degré d'impuissance. Car si nous pouvons régler des problèmes au niveau des encombrants, des végétaux, notamment en vous transformant les abris à containers en lieux où il n'y a plus de barrage et donc de laisser-aller pouvant facilement se faire, il est plus difficile de traiter les travaux de maçonnerie. La seule chose que je dirai c'est que je préfère encore qu'ils soient là que dans les champs, sur les routes, car ils y font les mêmes dégâts, ils sont plus difficilement repérables et ils restent plus longtemps. Là, lorsqu'ils nous sont signalés, nous faisons en sorte que les services du SAN puissent les enlever rapidement.

**M. CASADO.**- Je vous rappelle quand même qu'il y a un service qui enlève les encombrants gratuitement.

**M. le Maire.**- Là aussi, je le dis, je n'invite pas, je n'incite pas à la délation, mais si vous repérez des faits de ce type, la police municipale vous accordera son oreille attentive.

En ce qui concerne la végétation, M. Grégoire dit qu'« Il y a quelques herbes folles qui poussent sur les trottoirs, notamment l'allée des Elfes et les abords des tennis qui font régulièrement l'objet de demandes auprès de 'Allo Travaux' ». C'est dans ce cadre-là qu'il faut continuer puisqu'« Allo Travaux » intervient au moment où vous le faites, car nous n'avons pas suffisamment d'agents de voirie. Avec les gens qui viennent du SAN dans le cadre du transfert, nous allons avoir une plus grande possibilité. Mais n'hésitez pas à le faire.

« Vitesse excessive des automobilistes qui traversent la Prédina par l'avenue des Cardalines et ne respectent pas le stop à l'intersection avec le chemin des Salles ». Oui mais... Oui, vous avez entièrement raison, mais le Code de la route doit être respecté et si nous ne sommes pas en *flag*, c'est-à-dire sur le vif, de voir quelqu'un qui passe à une vitesse excessive... Quoi qu'il y a une caméra là, ne peut-on pas voir... ?



**M. CANOVAS.**- Nous pouvons constater certaines infractions par caméra mais pas toutes. Effectivement, nous avons une caméra sur ce secteur-là mais elle ne nous permet pas de constater toutes les infractions. Nous souhaiterions effectivement constater toutes les infractions au Code de la route mais nous sommes soumis à la décision de M. l'Officier du Ministère public qui, lui, nous indique telle et telle infraction que nous pouvons constater par caméra. Pour d'autres infractions nous ne pouvons pas le faire. Malheureusement, M. l'Officier du Ministère public nous indique les infractions à relever. D'autres infractions sont relevées par nos équipages, notamment lorsque nous engageons des actions avec nos motards, mais je ne peux pas les laisser en permanence sur ces secteurs-là. Et, encore une fois, comme il était indiqué sur le document, tous les usagers de la voie de circulation sont obligés de respecter le Code de la route. Malheureusement, tous les gens ne le respectent pas et je ne peux pas, malheureusement non plus, engager des policiers partout. Lorsque ces contrevenants sont appréhendés, bien évidemment qu'ils sont sanctionnés, mais il y a toujours des gens qui passent au-dessus des règles et qui ne respectent pas le Code de la route, mais je ne peux malheureusement rien faire là-dessus.

**M. GREGOIRE.**- Pour ma part, je suis allé deux ou trois soirs de suite pour constater, vous pourriez envoyer une patrouille juste un soir, vous la laissez une demi-heure et vous verrez que vous n'irez pas pour rien. Moi, sur deux fois 10 minutes, chaque fois j'ai vu un ou deux véhicules dont certains qui passent vraiment à une vitesse excessive. Je n'ai pas de radar mais le véhicule arrive entre 30 et 50 kilomètres heure et trace.

**M. CANOVAS.**- J'entends les remarques que vous venez de me faire mais si je vous fais une comptabilité du nombre de carrefours avec des feux tricolores, des stops, des balises de priorité, etc., sur Istres, vous vous apercevrez qu'il est compliqué de gérer toute la voie de circulation. Il y a toujours des gens qui vont griller un feu rouge, un stop, qui vont faire un excès de vitesse, mais encore une fois je ne peux pas... Bien évidemment que si je pose un équipage sur le secteur désigné et que je le laisse pendant une demi-heure, une heure, voire toute la journée, nous allons relever un nombre d'infractions, mais nous allons relever le même nombre sur d'autres carrefours ou d'autres points difficiles. Il est compliqué de mettre des agents partout. Nous engageons des actions lorsque nous avons un point plus difficile, notamment sur des axes de circulation beaucoup plus fréquentés. Encore une fois, si les gens ne respectent pas la réglementation du Code de la route, je ne peux pas placer des agents à tous les carrefours et à tous les stops.

**M. GREGOIRE.**- Ce n'est pas ce que je vous demande. Cela dit, avec les moyens que vous avez, regarder la caméra, faire une petite statistique, voir un peu l'horaire où la moisson est la meilleure, vous frappez un bon coup et après, avec le bouche à oreille, cela fera le reste. Je préfère qu'il y ait quelqu'un qui soit verbalisé plutôt que d'apprendre qu'il y a un accident avec un blessé, voire un mort.

**M. CANOVAS.**- Bien sûr, mais sachez simplement –peut-être que M. Casado le commentera plus précisément tout à l'heure– que sur cet axe de circulation il y a très peu d'accidents. Ce n'est pas une zone accidentogène. Vous pouvez effectivement constater qu'il y a une vitesse excessive, qu'il y a des gens qui commettent des infractions, mais il y a très peu d'accidents. Simplement sur l'avenue Filippi, nous avons recensé sur l'année 2015 7 difficultés liées à la circulation, avec simplement 2 constats de blessés légers. C'est simplement pour vous expliquer que ce n'est pas une zone accidentogène. Nous avons des voies de circulation beaucoup plus compliquées à gérer, beaucoup plus difficiles, parce qu'il y a beaucoup plus de circulation, peut-être plus rapide aussi, mais ce secteur-là n'est pas une zone accidentogène qui a été définie par nos services et ceux de la police nationale. Encore une fois, vous pourriez mettre la police que vous voulez avec les radars que vous voulez, vous n'empêcherez pas les gens de commettre des infractions. On ne pourra jamais relever toutes les infractions. S'il y a une difficulté constatée, effectivement nous engagerons une action plus particulière à des moments donnés pour essayer de gérer cette difficulté-là. Mais, encore une fois, on ne pourra pas gérer toutes les difficultés, malheureusement.

**M. GREGOIRE.**- Encore un dernier point. Depuis mon courrier, je voulais juste signaler la recrudescence des cambriolages sur la Prédina.

**M. CANOVAS.**- Je ne peux pas vous donner de chiffres parce que lorsqu'il y a un cambriolage c'est la police nationale qui a les chiffres, nous ne les avons pas, puisque ce sont eux qui établissent les constats. Encore une fois, pour rebondir sur les propos de M. le Maire en préambule, nous sommes une ville où il y a très peu de délinquance, et il y a très peu de cambriolages.

**M. le Maire.**- Il vient de vous dire que cette semaine malheureusement il y en a eu un.

**M. CANOVAS.**- Il y a très peu de cambriolages, après... Nous sommes une ville de 45 000 habitants...

**M. le Maire.**- Que veut dire « Recrudescence » ? C'est quelqu'un qui vous a dit « J'ai été cambriolé » ou ce sont 50 personnes... ?

**M. GREGOIRE.**- Dans mon entourage nous sommes déjà 3 personnes sur le trimestre, dont moi, deux fois la semaine dernière.

**M. BREMAUD.**- Ah oui, quand même ! C'est une première main en information.

**M. GREGOIRE.**- Dans les résidences, ils font surtout les garages.

**M. CANOVAS.**- Signalez-le à la police nationale.

**M. le Maire.**- Nous allons enchaîner parce que je vous ai dit qu'il y avait de la prose... Rien que M. Rubio, il a écrit une *tartine*, il y a 8 questions.

**M. SCIARLI.**- J'ai une question très courte sur le même thème, c'est un peu technique aussi mais très simple, sur une voie comme celle-là, est-il possible techniquement, et financièrement après, d'installer un petit ralentisseur ? De 30 cm de large par exemple, qui obligerait forcément à le signaler pour que la personne ne s'envoie pas en l'air non plus. D'abord, ce genre de chose est-elle réalisable de manière raisonnable ? Notamment sur le plan de l'investissement que cela représente. Serait-ce efficace ? Parce que j'imagine qu'il y a plein d'autres situations identiques dans d'autres endroits. Qu'en pensez-vous ?

**M. CASADO.**- Mais à quel endroit ?

**M. SCIARLI.**- A l'endroit du stop en question. Ou un peu avant.

**M. CASADO.**- Des ralentisseurs de 30 cm cela n'existe pas. Vous ne voyez cela que dans les domaines privés, comme devant Géant Casino ou Leclerc, sur les parkings privés. Dans les domaines publics, les seuls ralentisseurs qui sont autorisés ce sont les coussins berlinois, les deux coussins qu'il y a de part et d'autre, sur chaque chaussée, avec souvent un séparateur central. Les ralentisseurs un peu plus classiques style dos-d'âne, là, pour le coup, il en faut deux chaque fois, avec des contraintes d'espacement entre deux ralentisseurs, pas près d'un virage, pas en sortie de garage, c'est assez compliqué, du coup ils sont difficiles à mettre en œuvre alors que ce sont souvent des endroits où ça roule vite, on ne peut pas les mettre parce qu'effectivement il y a des contraintes de distance entre deux ralentisseurs. Après, le troisième type de ralentisseur c'est le plateau traversant, c'est-à-dire qu'on relève complètement l'intersection pour faire ralentir. Pour un ordre d'idée, un plateau traversant comme celui devant Daudet c'est de l'ordre de 35 000 €.

**M. SCIARLI.**- Je pensais à la version minimum, parce qu'à mon avis un minimum peut déjà avoir un effet maximum.

**M. CASADO.**- C'est un berlinois. Ensuite il faut vérifier. On dit souvent que c'est accidentogène parce que l'on a constaté un accident, on s'imagine que, mais comme le disait tout à l'heure M. Canovas, sur l'avenue Raymond Filippi par exemple, dans l'année 2015 il y a eu 7 accidents, sans blessés, et dont le principal près de chez vous, aux Gargouilles, concernait 2 motos, c'était le 7 avril 2015. Ce sont des accidents qui ont été signalés à la police municipale qui s'était rendue sur place pour constat. Sinon il y a peut-être eu des accrochages mais ce n'est pas accidentogène dans le sens où il y a des blessés graves ou des morts.

**M. SCIARLI.**- Je parlais du stop qui a été évoqué mais je ne connais pas forcément l'endroit.

**M. CASADO.**- Pour le stop il n'y a pas besoin de mettre un ralentisseur puisque c'est fait pour s'arrêter. Vous vous rendez compte de l'aberration ? C'est comme si l'on demandait de faire des ralentisseurs dans une impasse. A un moment donné il faut quand même comprendre que l'intervention technique pour faire ralentir quelqu'un, ou des automobilistes qui ont tendance à rouler vite... Quand ils évitent des quartiers en prenant des raccourcis, par exemple, effectivement on met des ralentisseurs parce que les gens sont confrontés à une population extérieure qui vient sur leur lotissement. Mais quand il y a un stop... Un stop est fait pour s'arrêter, on ne va pas mettre un ralentisseur sur un stop. C'est comme si l'on mettait un ralentisseur sur un feu rouge.

**M. SCIARLI.**- Dans un sens, oui, bien sûr, sauf que là ce n'est pas la question. Vous raisonnez sur le mode théorique en disant « On ne devrait pas avoir à », je suis d'accord avec vous, sauf que si l'on constate que la réalité est celle-là, l'objectif est bien de réagir face à la réalité.

**M. le Maire.**- D'accord, mais on n'a jamais vu un ralentisseur devant un stop.

**M. SCIARLI.**- Ce n'est pas parce qu'on ne l'a jamais vu que le bon sens...

**M. le Maire.**- Mais ce n'est pas du bon sens, si on ne l'a jamais vu.

**M. CASADO.**- C'est contraire au bon sens.

**M. SCIARLI.**- Cela dépend. Beaucoup de problèmes n'ont jamais été résolus parce que l'on a peut-être manqué de bon sens pour les résoudre aussi. Bref, c'était une simple question technique, est-ce réalisable ?

**M. CASADO.**- Vous êtes en train de nous dire qu'il faut mettre un ralentisseur sur un stop pour empêcher d'aller vite. Un stop est fait pour s'arrêter.

**M. SCIARLI.**- A un endroit où les gens constatent. Moi, je ne connais pas. C'est une vraie question, ce n'est pas du tout pour polémiquer, mais je me dis que si à un endroit... Ce n'est pas à tous les stops d'Istres, bien sûr.

**M. CASADO.**- Il y a la jurisprudence, si on le met sur un endroit, on le met sur tous.

**M. le Maire.**- Nous ne le ferons pas, Monsieur, parce que si jamais il y a un incident avec effectivement quelque chose qui n'est pas réglementaire, cela retomberait sur nous.

**M. SCIARLI.**- Si ce n'est pas réglementaire d'accord, mais c'était juste une question.

**M. le Maire.**- On est en train de vous le dire. On vous l'a dit plusieurs fois.

**M. SCIARLI.**- Pardon, je n'avais pas compris que cela enfreignait le règlement.

**M. le Maire.**- Si nous vous avons dit que cela n'avait jamais existé c'est parce que justement la réglementation ne le permet pas. Et sans doute parce qu'il y a un bon sens qui faisait que... Comme le disait M. Casado, à un stop on doit s'arrêter, ce n'est donc pas la peine de mettre un ralentisseur.

**M. SCIARLI.**- Si le règlement ne le permet pas, excusez-moi, je retire ma question.

**Mme ALBERTINO.**- Pour conclure, quelles sont les normes pour mettre des coussins berlinois ? Y a-t-il une norme précise à respecter ?

**M. le Maire.**- Oui, c'est très compliqué.

**M. CASADO.**- Les coussins berlinois c'est surtout sur les grands axes, par exemple à l'avenue Raymond Filippi on pourrait y mettre des ralentisseurs. Je prends cette avenue parce que c'est celle qui traverse tous les quartiers. On pourrait y mettre des coussins berlinois. Les coussins berlinois c'est simplement pour que les coussins puissent passer entre les essieux des autocars, et le plateau traversant c'est pour que les quatre roues d'un car aient le temps de traverser de l'autre côté.

**Mme ALBERTINO.**- Dans le quartier du Collet Rond ce sont bien des coussins berlinois qu'il y a ? Ce n'est pas parce que le quartier fait une ronde qu'il est impossible d'en mettre ?

**M. CASADO.**- Non.

**Mme ALBERTINO.**- Alors, pourquoi depuis 6 ans que nous le demandons à la Prédina 2 on nous répond qu'on ne peut pas les poser parce que c'est rond.

**M. CASADO.**- On peut poser les berlinois. Mais c'est après...

**Mme ALBERTINO.**- Pourrait-on faire cela ? Puisque, certes, vous nous avez posé un radar pédagogique, c'est sympa, mais le problème c'est que personne ne le respecte. Il y a l'école à côté, il y a encore des petits malheureusement qui traversent à la va-vite parce que les véhicules arrivent à fond, les gens sont toujours pressés, ne pourrait-on pas poser des coussins berlinois pour la sécurité des enfants ?

**M. CASADO.**- Je vais vous répondre pour les coussins berlinois. Pour tout se dire, ce n'est pas un outil vraiment efficace. D'abord, quand il n'y a pas au milieu de la voie, entre les deux coussins, un séparateur de voie, à la fois les motos, à la fois les cyclos, passent entre les coussins ou sur la partie d'écoulement pluvial, et les voitures souvent à cheval. Ce n'est pas très efficace pour le ralentissement. En plus, les normes font que... Ils sont conçus comme cela, avec une certaine pente, c'est technique, ce n'est pas nous qui les fabriquons, c'est la loi qui impose une certaine forme trapézoïdale avec un certain niveau. Ils ne sont pas très efficaces. Ils ne sont efficaces que s'il y a des séparateurs de voies. Et pour mettre des séparateurs de voies, il faut que la voie fasse plus de 7,50 m. Si elle est inférieure on ne peut pas les mettre. Nous mettons quand même des ralentisseurs, pas pour vous faire plaisir, c'est parce que vous le demandez et pour vous montrer que nous sommes prêts à intervenir, pas sur un stop mais en l'occurrence sur une route.

**Mme ALBERTINO.**- Je parle de la sécurité d'enfants.

**M. CASADO.**- Bien sûr. Nous le faisons, cela coûte 5 ou 6 000 €, ce sont des coussins en résine. Sachant que s'il n'y a pas de séparateur central, ce ne sera pas très efficace.

**Mme ALBERTINO.**- Alors, quelle solution peut-on proposer ?

**M. CASADO.**- La solution c'est que les gens ralentissent et prennent conscience...

**M. le Maire.**- On en arrive toujours à cela, Madame.

**M. BREMAUD.**- On ne peut pas se substituer systématiquement.

**M. CASADO.**- On en arrive toujours à la même situation. Il y a la police, les caméras, la vidéo-verbalisation.

**M. le Maire.**- J'ai encore 15 questions.

M. Portal : « Nos lotissements Ecureuils et Junas étant limitrophes de la station d'épuration de Rassuen avec sa future extension, je souhaite que le CIQ des Maurettes soit invité officiellement à toutes les réunions, recevoir les documents pour soumettre nos réclamations concernant les nuisances (odeurs des bassins, des boues, et bruit des moteurs) ». Monsieur Portal, sans aller jusque-là, c'est-à-dire siéger à toutes les réunions, je peux vous assurer que vous serez associé au moment décisif. Quant à vos craintes sur les éléments qui sont là, effectivement la technologie aujourd'hui devrait nous permettre de limiter ces nuisances, en tout cas le bruit et les odeurs. Les odeurs ont déjà été diminuées depuis quelques années, même s'il y a encore quelques relents, et le bruit des moteurs aussi. Mais rassurez-vous, nous tiendrons compte de votre remarque. Pas comme elle est écrite là puisque l'on dit que c'est le SAN Ouest Provence qui sera directement branché sur votre préoccupation, comme le SAN n'existe plus à partir du 1<sup>er</sup> janvier, nous le ferons directement entre nous, puisque c'est la Ville d'Istres qui jugera.

Vous avez également fait remarquer qu'il y avait, on vient d'en parler, « Une vitesse excessive sur l'avenue Raymond Filippi. Trois lotissements sortent sur cette avenue à la hauteur du rond-point des Gargouilles où plusieurs accidents ont déjà eu lieu. Notre courrier du 24 avril stipulait deux demandes : soit la mise en fonctionnement des feux du passage piétons, soit la mise en place de ralentisseurs également au niveau du feu tricolore ». La réponse sur le sujet est la suivante : « Le taux d'accidentologie sur l'avenue Filippi pour 2015 est inférieur, néanmoins les services techniques ont proposé le positionnement d'un coussin de part et d'autre du feu pour un montant de 11 900 € ». Hier nous avons fait l'arbitrage pour les écoles, lorsque l'arbitrage financier sera fait pour la voirie nous vous annoncerons s'il est retenu ou pas. Merci.

Pour M. Rubio, c'est un roman. Je me contenterai de lire et de répondre, on ne fait pas un débat là-dessus.

« Où en sont les travaux ERDF du changement du câble d'alimentation des quartiers les Gargouilles, Junas et Bois Gentil ? » Mais, Monsieur, pourquoi ne pas vous adresser directement à ERDF ? Vous dites « Où en sont », presque comme si nous en avions la responsabilité. Néanmoins, compte tenu que nous avons fait cette opération tous les deux, nous avons pressé ERDF de voir dans quelle mesure ils allaient passer au branchement, puisque tout cela était lié, rappelez-vous. Mais vous vous en rappelez certainement puisque vous en avez malheureusement subi les conséquences, les appareils ménagers éprouaient des difficultés, ils sautaient et compagnie. « Pour les branchements basse tension ronde des Gargouilles, ERDF est en cours d'études et d'élaboration des plans et des certificats officiels. Les travaux –c'est ce que l'on nous a dit après avoir appelé en fonction de votre question– vont avoir lieu au cours du deuxième trimestre 2016. Il y aura le changement de tous les branchements au niveau des transformateurs ainsi qu'au niveau des compteurs des particuliers ».

Deuxième question : « L'installation de caméras de surveillance aux environs du terrain de boules des Gargouilles suite à plusieurs effractions sur des véhicules ». Nous vous avons répondu deux choses. D'abord, que la mise en place des caméras a privilégié les entrées et sorties des grandes voies ainsi que les grandes sorties de ville, et qu'en plus nous allons ajouter, avec l'accord des différents bailleurs, des caméras au centre de la cité. Quant à couvrir tous les parkings, ça, je ne peux pas vous le promettre, parce que cela paraîtrait assez difficile.

Vous demandez : « Un ralentisseur avant le feu tricolore de Raymond Filippi ». S'il y a effectivement 3 ou 4 personnes qui le demandent c'est que c'est particulièrement... Il faut donc faire apparaître cela au moment de l'arbitrage comme une priorité, et cela fera partie de la tranche. La réponse est donnée puisque vous êtes beaucoup à le demander.

« Où en sont les travaux de la station d'épuration ? Est-il prévu de couvrir les bassins, comme la législation le prévoit ? » La station d'épuration est en cours d'étude. Nous avons fait nous-mêmes une demande de modification pour pouvoir alimenter le futur golf. Comme pour M. Portal, je vous donnerai les dossiers au moment où ils seront au point.

« Ouvrir à la circulation le chemin reliant la station d'épuration aux lotissements des Junas et Bois Gentil ». « Le chemin longeant les jardins familiaux n'est pas carrossable. Il est entravé par une barrière DFCI. Néanmoins, M. Casado va se rendre sur place pour constater la situation et voir l'utilité de cet aménagement, eu égard au coût qu'il pourrait représenter ».

**M. RUBIO.**- Juste avoir un sens unique de circulation. Cette question est la continuité de la précédente concernant le ralentisseur, nous en avons déjà discuté en novembre 2014. Les coussins berlinois cela pourrait être sympathique mais cela a un coût, comme vous pouvez l'imaginer. Mais ce serait surtout pour une fluidité de circulation au sein des Gargouilles. Comme je le disais, sur ce tronçon, sur cette traverse, il y a des vitesses également très excessives, et il y a de plus en plus de jeunes, donc d'enfants.

**M. CASADO.**- Nous avons chiffré le ralentisseur à l'entrée. J'irai voir.

**M. le Maire.**- En tout cas, compte tenu que cela relie des lotissements, il faudra demander aussi à ceux qui sont plus directement concernés, Junas et Bois Gentil, quelle est leur opinion là-dessus.

**M. RUBIO.**- Je suis tout à fait d'accord.

**M. le Maire.**- « Un ralentisseur sur l'axe traverse des Gargouilles, juste avant le virage. Manque de civisme de la part de certains conducteurs, vitesse excessive ! » « Un chiffrage pour l'installation de coussins berlinois a été effectué pour un montant de 13 101,36 € qui pourra venir compléter le ralentisseur installé sur le chemin des Junas cet été ». Nous allons vous compléter.

Ensuite, vous nous faites remarquer qu'il serait bien que les espaces verts interviennent plus souvent. La réponse vous a été faite tout à l'heure, c'est en fonction de notre effectif, de la superficie de la ville. Le nombre de lotissements est prodigieux, nous faisons donc face selon que. Mais chaque question posée à « Allo Travaux » entraîne immédiatement une intervention.

Et pour « La guirlande des fêtes de fin d'année à l'entrée des trois lotissements », vous avez vu qu'elle n'était pas mise, en revanche, nous vous avons mis un beau sujet de Noël en début de semaine sur le poteau d'éclairage public, au pied du pylône EDF, pour que vous passiez un beau Noël.

**M. RUBIO.**- C'est magnifique, nous vous en remercions, Monsieur le Maire. Mais pour répondre à votre première remarque, si j'ai mis autant de questions c'est parce que j'ai transmis un courrier aux habitants des Gargouilles les informant de ce Conseil de quartier sud et leur demandant s'ils avaient des questions ou des demandes à vous faire parvenir. J'ai donc fait cela avec un voisin, et nous avons eu des retours. Nous en avons eu encore d'autres bien après que je vous ai remis le mail. C'est donc à la demande des voisins, ce n'est pas à la demande de M. Michel Rubio.

**M. le Maire.**- Merci.

Mme Karine Pizot et M. Vincent Lassort. Monsieur nous fait remarquer que : « La circulation est dangereuse à la rue Paul Verlaine. En lien avec la visite de quartier qui a été faite le 9 juillet par rapport au virage de l'intersection avec la route de la Capelette pour limiter la vitesse des véhicules dans les deux sens. Les automobilistes empruntent cet axe comme raccourci. Ainsi, pour des raisons de sécurité liées au non-respect du Code de la route de certains, est-il possible d'envisager de ne limiter l'accès de cette portion de la rue Paul Verlaine qu'aux riverains, de dévier ce flux vers la route de la Capelette ? ».

La réponse est la suivante : « La rue Paul Verlaine est une ronde, on ne peut pas la limiter aux seuls riverains ». C'est anticonstitutionnel, c'est absolument illégal. Et quand vous voyez cette affirmation sur un poteau c'est sans doute pour un lieu privé, ce n'est jamais pour un lieu public, parce que c'est une atteinte au droit du citoyen. Le riverain n'existe pas. Les citoyens sont devant un espace public, ils ont le droit de passer comme tous les autres. « La reprise de l'angle du virage qui est prévue dans le cadre de prochains travaux visant à créer quelques places à l'entrée de la rue devrait, de plus, permettre de ralentir la vitesse. Les travaux ont été estimés à 60 000 € ». Ce qui veut dire que lorsque nous ferons ces travaux la crainte que vous émettez, à juste titre, sera atténuée. Un ralentisseur sera également mis –ce sera le troisième– à la hauteur du niveau 14, plus précisément, et celui-là coûtera... Entendez, chaque fois que l'on dit « Un petit ralentisseur », tout à l'heure nous avons commencé à 11 900 €, puis après... Et là nous sommes à 12 774 €. Un ralentisseur.

**M. CASADO.**- Il y a des différences de prix parce qu'il y a chaque fois les écoulements fluviaux à faire.

**M. le Maire.**- En général on tombe toujours sur le mauvais terrain. Et le plateau traversant c'est 40 000 €. Il faut que vous sachiez tout cela parce qu'après vous comprenez pourquoi vous pouvez nous juger un peu raides sur les réponses. Ce sont des opérations qui ne sont pas neutres.

« Le devenir de la Villa Bella-Cruz ». Est-ce vous qui êtes à l'origine de cette pétition des habitants du quartier...

**Mme PIZOT.**- Non.

**M. BREMAUD.**- Non, cela m'est arrivé par le CIQ de Rassuen.

**M. LAFLEUR.**- Ne dites pas cela, Monsieur. On n'a pas le droit de dire cela.

**M. LASSORT.**- Des gens sont passés dans le quartier pour faire signer aux habitants une pétition. Notre

intervention n'a aucun rapport avec ceci. Nous faisons des propositions pour sécuriser le stationnement au niveau de l'école maternelle et primaire du Clos de la Roche, en fait c'est plus une piste de réflexion.

**M. le Maire.**- Attendez, les uns et les autres. Il est inutile de vous écharper sur des principes qui n'existent pas. Dites-vous que la rumeur, par nature, est toujours quelque chose qui est assez éloigné de la vérité et qui est fait pour ennuyer. Et je suis pudique quand je dis cela. Vous évacuez donc tout cela, vous ne vous trouvez pas en situation de faire signer des pétitions à droite ou à gauche, vous allez voir les autorités en question, vous avez un élu qui est Adjoint au quartier, vous avez un élu qui est Adjoint aux travaux, il vous répondra effectivement. Il n'a jamais été question de créer des logements sociaux à cet endroit. Maintenant, derrière cela il y a une proposition qui n'est pas stupide du tout, qui est celle du centre social qui pourrait avoir des locaux. Je ne peux pas vous garantir que c'est le choix que nous ferons, puisque nous n'avons jamais encore discuté sur le sujet.

La seule solution que nous avons imaginée, ici, à cette table, c'est que compte tenu que nous ne sommes pas loin du Clos de la Roche, compte tenu que l'on nous répète régulièrement que le stationnement est compliqué, c'est peut-être une solution à. Personnellement, j'en doute. Parce que même si l'on engage des travaux pour 150 000 €, je ne suis pas sûr que les gens fassent l'effort de faire les 50 m. Mais c'était une idée venue en rapport à la préoccupation de ce coin, plutôt que de faire des villas sociales. Maintenant, il n'est pas stupide non plus de faire des villas sociales. Je n'ai rien contre cela, dans la mesure où l'on nous en demande beaucoup.

**M. CASADO.**- Pour le Clos de la Roche c'est surtout un problème d'accès. Aujourd'hui, même si nous créons du stationnement supplémentaire, s'il est trop éloigné, les gens n'iront pas. Les parents d'élèves continueront à monter dans l'allée et quand ils arrivent en haut c'est le « petit *border* », parce qu'il y en a qui reculent pour repartir, d'autres qui déposent des enfants... Ce que nous avons imaginé, ce n'est pas d'augmenter les places de parking. On va en mettre 3 ou 4 de plus mais cela ne fera pas de places supplémentaires parce qu'il y a toujours cet afflux des parents d'élèves qui arrivent. Nous avons donc plutôt imaginé en haut de faire une aire de retournement pour que les gens puissent déposer et repartir sans avoir à manœuvrer en marche arrière.

**M. le Maire.**- Un dépose-minute.

**M. CASADO.**- Comme un dépose-minute. Il y aura une vraie aire de retournement au niveau du parking de l'école, un peu plus haut, juste à l'entrée du bâtiment. Nous ferons quand même quelques places de parking dans le délaissé qui est à gauche en montant mais il n'y aura pas un parking de 200 places. Il ne faut pas s'imaginer cela, ce n'est pas possible. On constate dans d'autres écoles, notamment à Mendès France ou à Jacqueline Auriol où il y a des parkings publics à proximité, que même avec les parkings publics les gens n'y vont pas. Ils arrivent à *la bourre*, laissent les enfants.

**M. le Maire.**- Qui est à l'origine de cette pétition ?

**Mme PIZOT.**- C'est le CIQ de Rassuen.

**M. TRANKLE.**- Non. Faites passer le papier mais ce n'est pas moi qui l'ai lancée.

**M. LASSORT.**- Ça a été présenté comme cela. Moi, je n'étais pas présent.

**M. TRANKLE.**- Il est revenu aux oreilles de notre Président que la personne s'est présentée au nom du CIQ mais le CIQ n'y est pour rien là-dedans.

**M. BREMAUD.**- Si je peux me permettre, Bruno, c'est toi qui me l'as donnée. Comme il n'y a pas de titre effectivement, ni d'en-tête, je suis désolé, je pensais que cela émanait du CIQ de Rassuen.

**M. LASSORT.**- Cela nous a été présenté ainsi, alors que nous faisons partie du CIQ, nous n'étions pas au courant.

**M. BREMAUD.**- Comme le disait M. le Maire, on ne va pas s'écharper sur l'idée, mais il est vrai qu'il n'y a pas d'intitulé.

**M. le Maire.**- Qu'il n'y ait pas d'intitulé c'est une chose, le problème c'est surtout que cela ne correspond à rien.

**M. LAFLEUR.**- Lorsque j'ai eu connaissance de cette pétition je me suis informé auprès de la personne qui l'avait véhiculée et elle m'a dit que ce n'était pas au niveau du CIQ. Personnellement, je ne me suis pas permis de faire cela, puisque j'ai Laurent Brémaud avec qui j'ai de bons contacts, je ne vois pas pourquoi j'aurais fait cela. Il faut quand même remettre les choses en place.

**M. le Maire.**- Cela va nous obliger à répondre, mais nous n'avons même pas une adresse. Que l'on fasse

des pétitions en bonne et due forme, avec les adresses, les numéros de téléphone, les mails.

Nous continuons avec « La mise en place d'un radar de feu rouge à Raymond Filippi ». Cela ne dépend pas de nous, c'est l'Etat qui choisit les lieux. Il y en a un vers l'hôtel des Baumes. Ils nous demandent si nous sommes d'accord. A partir du moment où ils en veulent véritablement un quelque part à Istres, ils le mettent où ils veulent. Voulez-vous que je leur suggère de nous proposer un deuxième radar ?

**M. LASSORT.**- Eventuellement. Personnellement, je ne suis pas pour la répression, mais il est vrai que, malheureusement, dans certains cas il n'y a que cela qui fonctionne.

**M. le Maire.**- Encore une fois, nous ne disons pas cela, soit pour nous éviter du travail, soit pour nous éviter de l'investissement, pas du tout, mais faites bien la distinction entre ce que vous voyez –dont je ne mets nullement en doute ce que vous dites– qui correspond à des incivilités, et le résultat de ces incivilités qui donne des éléments statistiques sur lesquels s'appuient les pouvoirs publics pour cataloguer les choses. Exemple, si cet endroit n'est pas désigné comme véritablement accidentogène parce qu'il n'y a pas eu tant d'accidents sur une certaine durée... Vous, vous allez voir des gens qui effectivement sont passés au feu rouge mais il n'y a pas eu d'accident.

Je termine avec « La sécurisation du trottoir rue Paul Verlaine. Serait-il possible de voir la faisabilité d'installer des poteaux sur le trottoir de la rue Paul Verlaine, opposé aux habitations, afin d'éviter le stationnement de véhicules sur ce dernier ? » M. Casado me dit qu'il y est allé. « Cela doit être débattu en réunion de CIQ car risque de problèmes avec les différents riverains, surtout en termes de stationnement ».

**M. CASADO.**- En fait, ce ne sont que les riverains de votre quartier qui stationnent.

**Mme PIZOT.**- Sur un côté du trottoir, là où il y a les habitations, oui. Mais en face il n'y a pas d'habitations, il y a juste des clôtures.

**M. CASADO.**- Nous allons refaire cette partie. Vous l'avez vu, quand je suis venu en visite de quartier avec Laurent Brémaud. A l'entrée, toute la partie espaces verts, où il y a le délaissé, nous allons faire des places de stationnement. Quand nous aurons fait ces stationnements nous pourrions mettre des arceaux un peu plus loin.

**Mme PIZOT.**- C'est la route qui part du 10 rue Paul Verlaine jusqu'au bout, où il y a le parking circulaire. C'est tout ce côté-là en fait. Souvent il y a des voitures qui se garent, et il y en a même qui se garent dans la pinède. Quand on amène les petits à l'école, ou il y a même des plus grands qui vont à l'école tout seuls, ils sont obligés de passer sur la route pour pouvoir accéder. C'est dangereux parce que cela réduit beaucoup la voie de circulation, parfois on ne passe qu'à une voiture. Encore, du côté où il y a toutes les habitations, je suis d'accord que les gens se garent devant chez eux, mais pas en face.

**M. le Maire.**- Il faut essayer de trouver un arrangement pour tous, M. Casado a l'habitude de le faire.

Mesdames, Messieurs, à vous d'ajouter quelques mots.

**M. RUBIO.**- Monsieur le Maire, nous avons soumis une demande hier soir, je n'ai donc pu envoyer mon mail. C'est tout simple, c'est encore un problème de civisme, concernant le terrain de boules. Des gens ne trouvent pas mieux que d'y amener leurs chiens y faire leurs besoins. Y aurait-il possibilité tout simplement de mettre un panneau « Interdiction aux chiens » ? Avec des distributeurs de sachets. Parce qu'il y a des gens qui vont jouer aux boules, je l'ai constaté, et qui sont obligés de ramasser des excréments de chiens pour pouvoir jouer.

**M. BREMAUD.**- Tu as raison, je m'y suis rendu en plus récemment. Il y a deux choses à faire. Parce que tu as vu qu'il y a un portail et un arceau, je vais voir avec les services techniques, il y a juste une barre à remettre sur la barrière de manière à éviter que les chiens ne passent, parce qu'il y a aussi des chiens errants, à mon avis, et à laisser la porte fermée. Et je pense qu'effectivement nous pouvons étudier la problématique du distributeur de sachets. M. Casado a dit que c'était tout à fait plausible.

**M. RUBIO.**- Merci. Et excusez-nous, Monsieur Casado, vous avez été sollicité ce soir.

**M. CASADO.**- J'ai l'habitude.

**M. le Maire.**- Il faut surtout le dire à Mme Barrat parce que c'est elle qui va faire la note demain.

**M. BERNARD.**- Je voudrais revenir sur un point qui n'a pas encore été abordé ce soir et qui avait fait l'objet de plusieurs questions lors de la dernière réunion consultative de Ouest Provence, c'est l'aménagement du parcours de golf. Différentes questions avaient été posées par Mas de Conque et aucune personne présente n'avait pu apporter de réponse. L'aménagement mixte de construction d'un parcours de golf et des constructions périphériques.

**M. le Maire.**- Quel est le problème, Monsieur ?

**M. BERNARD**.- C'était à l'ordre du jour et nous n'en avons pas parlé.

**M. le Maire**.- Effectivement, je n'en ai pas parlé. Tout le monde sait que nous voulons faire un golf, lié à des opérations de caractère professionnel. J'aurai l'occasion de revenir sur le sujet dans quelque temps, lorsque nous aurons l'occasion de montrer ce que nous voulons faire. A partir de là, rassurez-vous, c'est un élément tellement important dans la vie municipale, parce que c'est générateur de ressources financières pour le budget, que nous nous y attelons avec beaucoup d'intérêt. Vous serez effectivement associés. Nous en sommes pour l'instant uniquement au stade, non pas des études parce qu'elles sont pratiquement terminées, mais au stade du concours, puisque les architectes ont été désignés. Et lorsque nous aurons à la fois les architectes désignés mais aussi, c'est le plus important parce que c'est le générateur financier, les investisseurs autour, nous aurons l'occasion de vous proposer de vous montrer un dossier complet. Qu'est-ce qui vous inquiète ?

**M. BERNARD**.- Je pose uniquement une question parce que je l'ai vu à l'ordre du jour. Lors de la dernière réunion consultative la question avait été posée et personne n'avait pu y répondre. Comme nous avons une nouvelle réunion consultative de Ouest Provence jeudi prochain, c'était l'occasion.

**M. le Maire**.- La seule voix autorisée est la voix municipale. Il y a quatre personnes qui ont matière à vous donner les résultats, le Maire bien sûr, l'Adjoint aux travaux, l'Adjoint aux sports et l'Adjoint au quartier. Après, effectivement, vous avez d'autres éléments qui peuvent être... Mais ils ne sont pas obligatoirement tous au courant de ce dossier-là. Tous les élus ne sont pas encore aujourd'hui au courant pour la bonne raison qu'il n'est pas définitivement sur notre bureau. Et c'est une erreur de l'avoir mis à l'ordre du jour.

Moi, ce qui m'intéresse surtout, ce n'est pas le golf... Bien sûr que le golf m'intéresse, mais c'est la cohérence du projet pris dans le cadre du développement de la ville avec le facteur économique qui est son point de départ, qui est le Pôle aéronautique. Je veux vous faire comprendre ce qui m'a amené à réfléchir sur la totalité de ce dossier-là. Le golf pourra être un équipement sportif uniquement pour faire du sport, et ce sera sa destination finale, bien sûr, mais placé dans un ensemble comme nous le souhaitons, c'est un élément qui est absolument consécutif au Pôle aéronautique. Nous n'aurions pas fait le Pôle aéronautique, nous ne ferions pas le golf.

**M. D'AMICO**.- Bonsoir, Monsieur le Maire, je suis M. D'Amico, je remplace M. Nodin ce soir. Je voulais vous demander s'il était prévu une visite de quartier des HLM Méditerranée pour plein de petits points à résoudre qui ne valent pas le coup que je prenne du temps sur cette réunion pour les définir.

**M. le Maire**.- Merci, Monsieur, d'aller directement au sujet. En règle générale, M. Nodin est quelqu'un d'assez privilégié dans les relations sur le terrain, nous y allons quelquefois même deux fois par an. S'il y a nécessité d'en faire une dans les semaines qui viennent, Mme Barrat vous donnera le jour où nous pourrons vous rencontrer.

**M. D'AMICO**.- C'est ce qu'il m'a transmis comme question, je n'en ai pas d'autres. Merci.

**M. le Maire**.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Pas d'autres observations)

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre disponibilité, de votre participation, et je vous dis bien sûr bonnes fêtes.

***La séance est levée à 19 heures 55.***